

Livret d'accueil pour l'inclusion scolaire



Permettre à chaque élève de s'épanouir

Taipei European School
Lycée Français de Taipei (LFT)

2026-2027



L'approche inclusive du LFT en matière d'apprentissage

Bienvenue au sein de la communauté de la Taipei European School. Nous nous réjouissons d'établir une collaboration étroite avec vous. Au Lycée Français de Taipei (LFT), notre mission est d'offrir à chaque élève une éducation d'excellence dans un environnement inclusif et bienveillant. Conscients que chaque élève est unique et progresse à son propre rythme, nous reconnaissons que certains élèves peuvent rencontrer des obstacles dans leurs apprentissages.

Afin de répondre à la diversité des besoins, nous proposons des dispositifs d'accompagnement pédagogique complémentaires destinés à soutenir les élèves et à leur permettre de développer pleinement leur potentiel.

ASPIRE: Service d'accompagnement à l'inclusion scolaire

ASPIRE, qui signifie Access for Students to Participate, Improve and take Responsibility for their Education (Accès pour les élèves à participer, progresser et prendre la responsabilité de leur éducation), incarne notre engagement en faveur de l'inclusion et de la prise en compte des besoins d'apprentissage de tous les élèves. Notre établissement dispose de ressources variées et de professionnels formés, dédiés à l'accompagnement des élèves présentant des besoins divers, notamment sur les plans cognitif, socioémotionnel, communicationnel et sensoriel. Il est important de reconnaître que ces besoins peuvent se recouper et évoluer au fil du temps. Notre démarche d'évaluation vise avant tout à identifier les soutiens les plus appropriés, plutôt qu'à attribuer des étiquettes. Une évaluation globale prenant en compte les forces et les besoins de chaque élève, afin de mettre en place des interventions ciblées et d'élaborer des plans individualisés donnant accès à des ressources spécialisées. En répondant à cette diversité de besoins, nous cherchons à créer un environnement inclusif dans lequel chaque élève peut s'épanouir et développer pleinement son potentiel.



COGNITION ET APPRENTISSAGE

- ▶ Troubles spécifiques des apprentissages (ex la dyslexie)
- ▶ Difficultés d'apprentissage modérées
- ▶ Difficultés d'apprentissage sévères



COMMUNICATION ET INTERACTION

- ▶ Besoins liés au langage et à la communication
- ▶ Autisme
- ▶ Besoins en communication sociale



SANTÉ MENTALE SOCIALE ET ÉMOTIONNELLE

- ▶ Trouble déficitaire de l'attention (TDA)
- ▶ Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)
- ▶ Besoins en santé émotionnelle et mentale



PHYSIQUE ET SENSORIEL

- ▶ Handicap physique
- ▶ Déficience auditive
- ▶ Déficience visuelle
- ▶ Déficience multisensorielle
- ▶ Besoins sensoriels

Source:

Department for Education, 2024

"Les quatre grands domaines de besoins" — Help for Early Years Providers : The Four Broad Areas of Need, help-for-early-years-providers.education.gov.uk/support-for-practitioners/send-assessment/four-broad-areas.

Consulté le 19 nov. 2024.

Mise en oeuvre des dispositifs de soutien à l'école

Les élèves peuvent être identifiés comme ayant besoin d'un soutien lors du processus d'admission ou à la suite d'un signalement par les enseignants, fondé sur les évaluations du programme scolaire et les évaluations formatives continues.

Pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, pour les élèves porteurs de handicap ou de maladie invalidante, il convient de mettre en place des parcours de scolarisation inclusifs. Il existe différents aménagements pédagogiques définis par le code de l'éducation, notamment des plans de soutien scolaire, la mise en place d'un accompagnement en classe par un AESH, ainsi que des aménagements pour les examens.

1- Plans de soutien scolaire disponibles:

Un plan est en quelque sorte une feuille de route pour la bonne scolarisation de votre enfant. Chaque plan détermine les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales nécessaires à la réussite scolaire de votre enfant. Il en existe 4:

- **Le PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative)** accompagne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'apprentissage. Ce plan permet à l'équipe pédagogique de définir des objectifs précis, des stratégies éducatives adaptées ainsi qu'une période de suivi. L'accompagnement est généralement mis en oeuvre dans le cadre de la classe par les enseignants, avec des aménagements ciblés en fonction des besoins de l'élève. Il est élaboré par l'équipe éducative en concertation avec les parents et fait l'objet d'un suivi régulier ainsi que d'ajustements en fonction des progrès de l'élève.

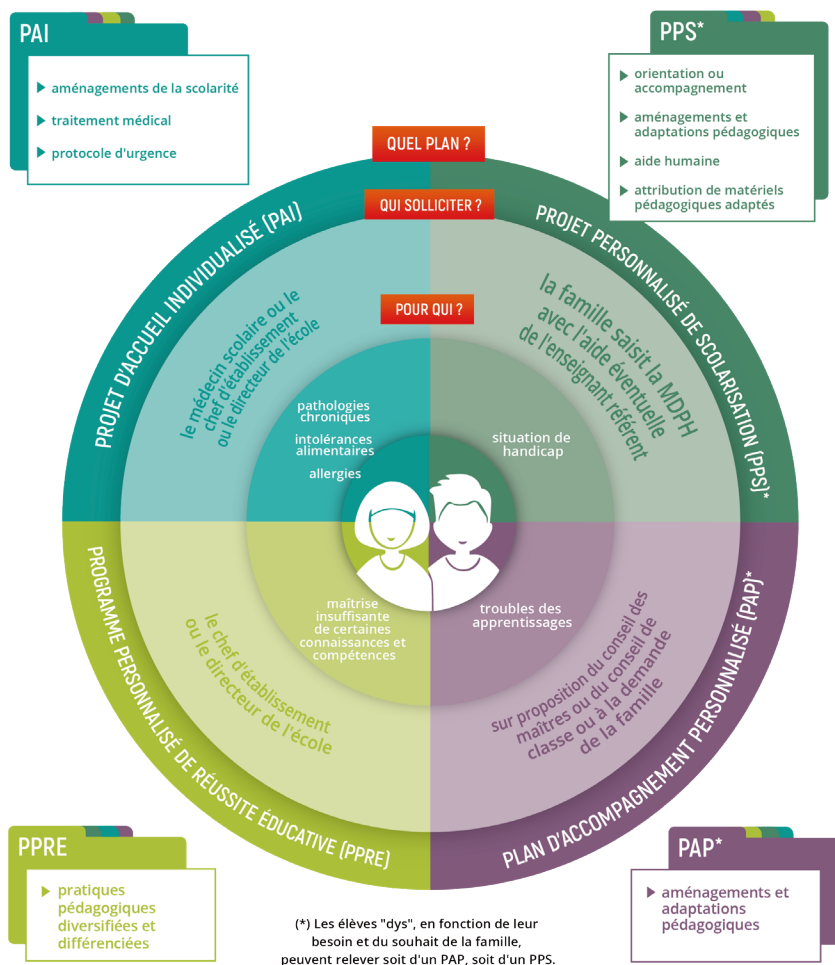
Si les difficultés persistent dans le temps malgré la mise en oeuvre d'un PPRE, une orientation vers un spécialiste pour une évaluation approfondie devra être envisagée. Selon les conclusions de cette évaluation, un PAP pourra alors être mis en place.

- **Le PAP (Plan d'accompagnement personnalisé)** prévoit des aménagements pédagogiques pour les élèves présentant des difficultés d'apprentissage persistantes liées à un trouble des apprentissages, pour lequel un diagnostic doit avoir été établi par un professionnel qualifié. Il s'agit d'un plan écrit, élaboré par l'équipe éducative en collaboration avec les parents et, lorsque cela est possible, avec des professionnels de santé. Fondé sur le diagnostic et les recommandations de spécialistes, il précise les adaptations nécessaires pour accompagner l'élève en classe. Il est révisé chaque année.

Si les aménagements prévus dans le cadre d'un PAP ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins de l'élève, l'équipe éducative, en collaboration avec l'équipe ASPIRE, peut recommander un niveau de soutien plus formel, tel qu'un accompagnement en classe.

Pour les élèves de nationalité française, cela implique également le dépôt d'un dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale du Handicap) et une demande de PPS.

- **Le PPS (Projet personnalisé de scolarisation)** est un dispositif national de soutien destiné aux élèves dont la situation de handicap a été officiellement reconnue par la MDPH. Il organise le parcours scolaire de l'élève et précise les aménagements et mesures de soutien nécessaires, tels que l'accompagnement par un AESH, l'accès à un ordinateur ou des adaptations d'emploi du temps. Le PPS est réexaminé chaque année par l'Équipe de suivi de la scolarisation et actualisé chaque fois que nécessaire. Dans l'attente d'une décision de la MDPH, l'établissement peut mettre en oeuvre un dispositif d'accompagnement interne reprenant les aménagements généralement prévus dans un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), afin de soutenir les apprentissages de l'élève.
- **Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé)**, est un document écrit, qui concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie, d'intolérance alimentaire ou les élèves dont la santé implique la prise de médicament sur le long terme pendant le temps scolaire. Il leur permet de suivre une scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et pallier les inconvénients liés à son état de santé.



Source: AEF / Ministère de l'Éducation Nationale

2- Accompagnement en classe par un assistant de soutien aux apprentissages ou un AESH :

En tant que partenaires essentiels de ce processus, les parents sont impliqués tout au long du suivi. Des observations en classe peuvent être menées par les enseignants de soutien de l'équipe ASPIRE, à la demande des professeurs principaux.

Toutes les informations recueillies seront partagées avec les parents lors de réunions animées par l'équipe ASPIRE, avec la participation des professeurs principaux et de spécialistes, si nécessaire.

La confirmation de l'inscription d'un élève au registre ASPIRE pour un soutien continu nécessite l'accord du professeur principal et des parents. Un membre de l'équipe ASPIRE sera ensuite désigné pour travailler étroitement avec l'élève.

Pour les élèves de nationalité française, des démarches administratives parallèles devront être effectuées auprès de la MDPH, avec le soutien du BFT et de l'école.

3- Les aménagements aux examens :

Les élèves bénéficiant d'un PAI, d'un PAP ou d'un PPS peuvent demander des aménagements d'examen pour les épreuves du Brevet et du Baccalauréat. Les familles devront compléter le formulaire de demande, fourni par l'école, puis le retourner à l'établissement, qui le transmettra à l'autorité académique compétente, le rectorat. La demande doit inclure des bilans récents datant de moins de deux ans, traduits en français si nécessaire, ainsi que les derniers plans de soutien en vigueur (PAI, PAP, PPS). Dans la mesure du possible, les demandes d'aménagements d'examen doivent être déposées au cours de l'année précédant l'examen.

Identifier les élèves ayant besoin de soutien — La prise en charge

Que se passe-t-il lorsqu'un élève est identifié lors du processus d'admission ou lors d'un transfert depuis un autre établissement ?

Lors du processus de candidature, le service des admissions collabore avec la direction, l'équipe pédagogique et l'équipe ASPIRE lorsqu'un élève est identifié comme nécessitant un accompagnement supplémentaire ou présentant un risque de vulnérabilité. Des informations complémentaires peuvent alors être demandées, notamment :

- Bulletins et rapports scolaires antérieurs
- Dossiers médicaux et informations concernant d'éventuels traitements en cours (PAI)
- Plans ou dispositifs déjà mis en place (PPRE, PAP ou PPS)
- Bilans réalisés par un psychologue scolaire, un pédiatre ou un médecin
- Comptes rendus de professionnels tels que neuropsychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, etc.

L'admission au Lycée Français de Taipei (LFT) dépendra des besoins de l'élève ainsi que de la capacité actuelle de l'établissement et des équipes pédagogiques à y répondre de manière appropriée.

Que se passe-t-il lorsqu'un élève est identifié en classe ?

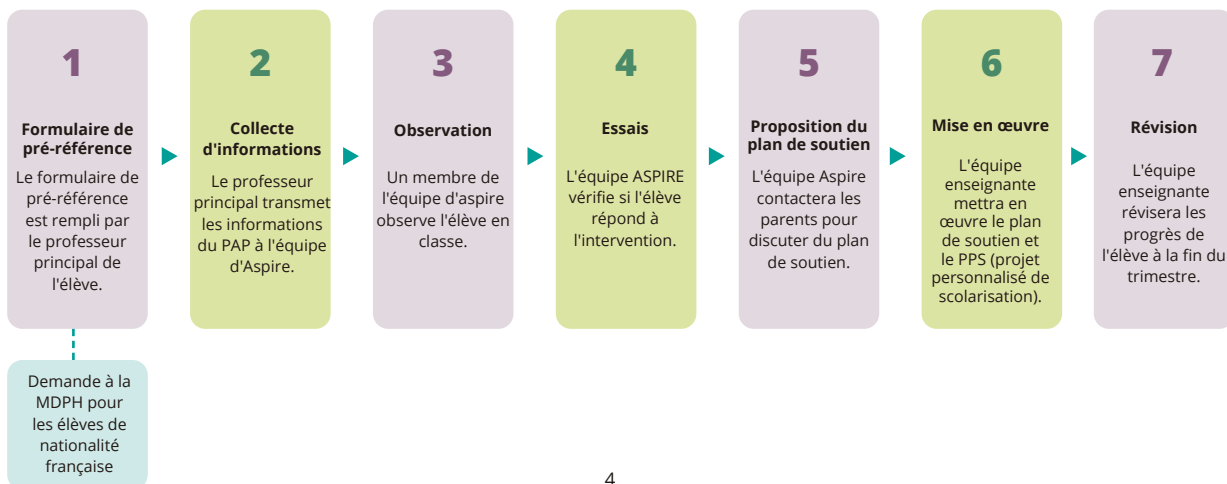
En tant que partenaires essentiels de ce processus, les parents sont associés tout au long du suivi mis en place. Si les aménagements prévus dans le cadre d'un PAP ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins de l'élève, l'équipe éducative, en collaboration avec l'équipe ASPIRE, peut recommander un niveau de soutien plus formel, tel qu'un accompagnement en classe. Des observations en classe et des évaluations de repérage peuvent être réalisées par les enseignants spécialisés d'ASPIRE, à la demande du professeur principal.

L'ensemble des informations recueillies est partagé avec les parents lors de réunions organisées par l'équipe d'ASPIRE avec la participation du professeur principal et de spécialistes, si besoin.

La confirmation de l'inscription d'un élève au registre d'ASPIRE pour un accompagnement régulier requiert l'accord conjoint du professeur principal et des parents. Un membre de l'équipe d'ASPIRE est alors désigné pour assurer le suivi de l'élève en tant que référent de parcours (AESH).

Pour les élèves de nationalité française, des démarches administratives parallèles doivent être engagées auprès de la MDPH, avec l'accompagnement du BFT et de l'établissement.

Processus de référence Aspire



Présentation des services ASPIRE pour l'inclusion scolaire

L'équipe d'ASPIRE accompagne les élèves qui rencontrent des difficultés allant au-delà d'une simple barrière linguistique. Les demandes de prise en charge émanent généralement du professeur principal, à la suite d'une réunion de l'équipe éducative ayant constaté que les dispositifs précédemment mis en place (PPRE et/ou PAP) n'étaient plus suffisants et qu'un accompagnement supplémentaire était nécessaire.

Le soutien peut être proposé sous différentes formes : en classe, sous forme de séances de retrait, en accompagnement individuel ou en petits groupes d'intervention, ou encore une combinaison de ces modalités. Il n'existe pas de programme unique ; les obstacles à l'apprentissage de chaque élève sont pris en compte de manière individualisée. Le soutien en classe s'inscrit dans le cadre du programme français tout en étant différencié en fonction des besoins spécifiques de chaque élève et des décisions de l'équipe éducative.

Pour les élèves bénéficiant d'un accompagnement individuel en retrait, des objectifs ciblés sont définis en accord avec les textes officiels et l'équipe éducative.

Tout élève bénéficiant d'une intervention formelle du département ASPIRE est inscrit au registre ASPIRE.

Les élèves concernés disposent d'un plan de soutien précisant des objectifs trimestriels, définis conjointement par les enseignants, les parents et, le cas échéant, des intervenants extérieurs.

Une approche « équipe autour de l'enfant » (Team Around the Child – TAC) est mise en place afin de garantir un accompagnement global, cohérent et coordonné.

Niveaux de soutien proposés au Lycée Français de Taipei (LFT)

Tous les élèves identifiés comme ayant des besoins d'apprentissage potentiels sont placés dans l'une des six catégories de soutien proposées par l'école.

Nous vous informons qu'au sein de TES, les besoins de tous les élèves font l'objet d'une évaluation continue. Tout accompagnement supplémentaire comme le soutien pédagogique entraîne des frais additionnels à la charge des parents. Des informations complémentaires sont disponibles dans la politique d'admission de la TES. Les frais liés au soutien pédagogique sont consultables sur le site officiel de la TES.

Les frais sont appliqués dès qu'un élève est inscrit au registre ASPIRE. Pour les élèves de nationalité française, une aide financière peut être accordée par l'AEFE par le biais du BFT afin de financer un accompagnement humain (AESH) lorsque leurs difficultés constituent un obstacle à la poursuite sereine de leur scolarité (taux d'incapacité > 50%).

Le soutien supplémentaire est assuré par un membre de l'équipe ASPIRE. L'équipe ASPIRE bénéficie d'une formation professionnelle continue, et chaque intervenant apporte des compétences spécifiques au sein du service. Chaque élève reçoit un accompagnement individualisé, adapté à ses besoins, pouvant être mis en place en petit groupe, en séance de retrait ou directement en classe.

Dans certains cas, un élève peut nécessiter une prise en charge spécifique par des spécialistes externes, tels que des ergothérapeutes ou des orthophonistes. Dans ce cadre, il est très utile que les enseignants aient accès aux objectifs définis par ces professionnels ainsi qu'à des bilans réguliers (par période) sur les progrès de l'élève.

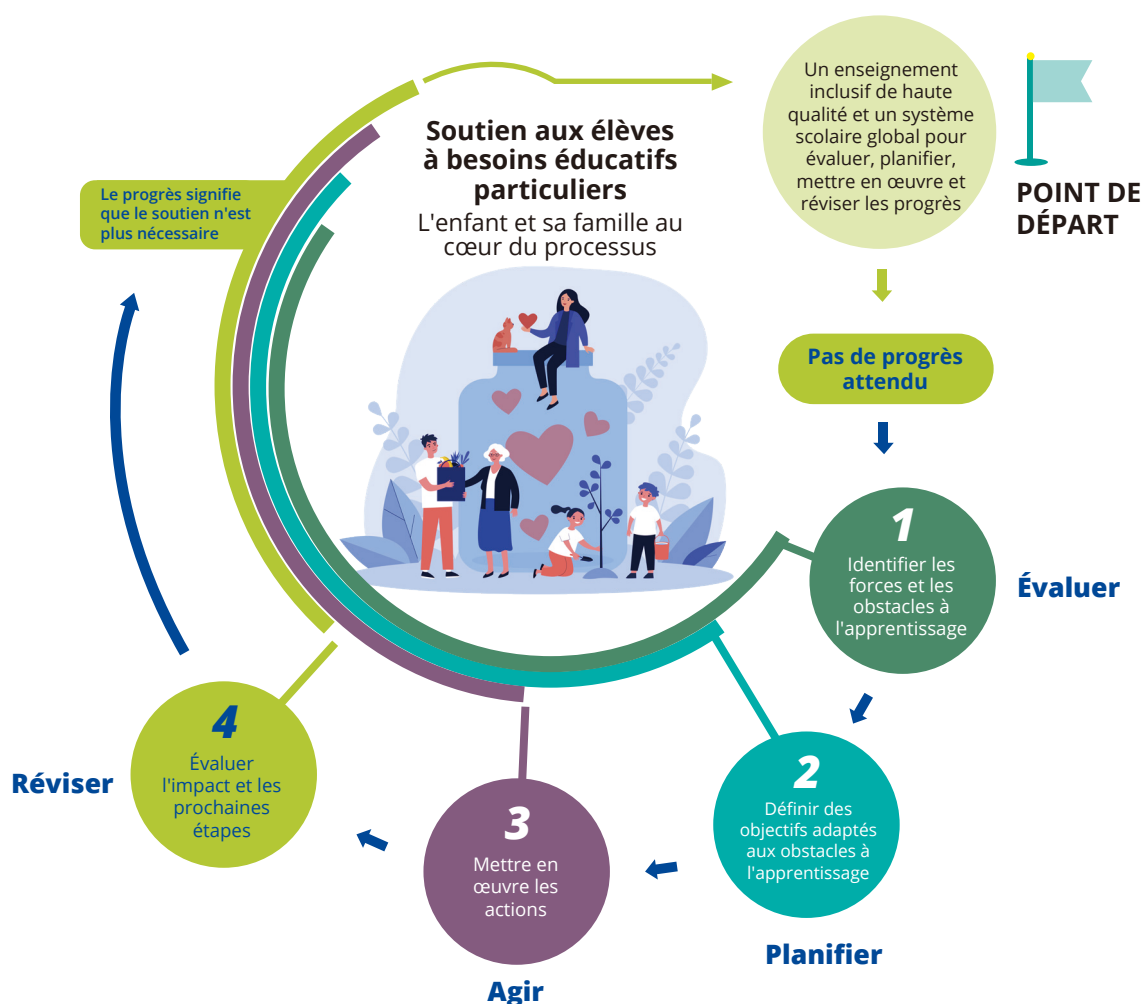
Afin d'obtenir une compréhension approfondie des forces et des difficultés de votre enfant, une évaluation psychoéducative peut être recommandée. Celle-ci est réalisée par un psychologue spécialisé et agréé, formé à la passation de différents tests psychométriques. Elle permet d'établir un rapport détaillé comprenant une analyse des résultats ainsi que des recommandations pour les aménagements scolaires et les stratégies de soutien à la maison. Ces recommandations seront intégrées, autant que possible, dans l'accompagnement proposé à l'élève.

Comment ASPIRE favorise l'inclusion scolaire

Lorsqu'un élève est identifié comme présentant des besoins d'apprentissage supplémentaires, l'établissement doit intervenir rapidement afin de lever les obstacles à l'apprentissage grâce à des mesures adaptées et efficaces. Cette démarche repose sur un cycle en quatre étapes : Évaluer, Planifier, Mettre en œuvre et Réviser.

Il s'agit d'une approche graduée, qui ajuste les interventions en fonction d'une compréhension évolutive des besoins de chaque élève.

L'approche graduée



Source:
Lancashire County Council 2024

Évaluer (Assess)

Afin d'identifier les besoins d'accompagnement supplémentaires d'un élève, l'équipe d'admission, le professeur principal et l'équipe ASPIRE travaillent conjointement pour analyser différents éléments, notamment les résultats scolaires antérieurs ainsi que les retours des parents.

Planifier (Plan)

Lorsqu'un accompagnement est jugé nécessaire, un plan de soutien est élaboré par le coordinateur (case manager) ASPIRE. Les aménagements et interventions sont ajustés en fonction de l'évolution de l'élève. Les parents sont informés officiellement et associés aux échanges concernant ce plan.

Mise en oeuvre (Do)

L'enseignant de la classe reste responsable du suivi quotidien de l'élève tout en collaborant étroitement avec le coordinateur ASPIRE chargé de l'accompagnement. Si nécessaire, l'enseignant de la matière, les enseignants ASPIRE et l'enseignant de soutien peuvent également proposer des séances individuelles en retrait afin d'adapter l'enseignement au niveau de compréhension de l'élève.

Réviser (Review)

L'efficacité des interventions est évaluée selon des échéances définies, au minimum deux fois par an. Cette évaluation prend en compte les retours des élèves et des parents afin d'ajuster les stratégies mises en place.

Plan de soutien individualisé

Chaque élève inscrit au registre ASPIRE bénéficie d'un plan de soutien individualisé. Ce plan est élaboré de manière collaborative par l'équipe autour de l'élève, comprenant les enseignants de la classe, l'équipe ASPIRE, les parents de l'élève ainsi que, le cas échéant, des spécialistes internes et externes.

Les objectifs spécifiques à l'élève, à l'école comme à la maison, les stratégies mises en place ainsi que les ressources utilisées sont détaillés dans ce plan. Par ailleurs, le type de soutien et le nombre d'heures supplémentaires accordées y sont également précisés.

Chaque année, au moins deux réunions de suivi du plan de soutien sont organisées afin d'évaluer les objectifs et, si nécessaire, d'en définir de nouveaux. Les ajustements concernant le niveau et le type de soutien sont également discutés et modifiés en fonction des besoins.

Source:

3.1 What Is the Graduated Approach? Within Lancashire, www.lancashire.gov.uk/media/922347/chapter-3-the-graduated-approach.pdf. Accessed 19 Nov. 2024.

Parent's Guide to School Inclusion



Helping All Students to Flourish

Taipei European School
Lycée Français de Taipei (LFT)

2026-2027



LFT Approach to Inclusive Learning

Welcome to the Taipei European School community and we look forward to collaborating with you. At the Lycée Français de Taipei (LFT), our mission is to provide an exceptional educational experience for all students. Recognizing that every student is unique and learns at their own pace, we are particularly aware that some learners may encounter challenges in fully accessing the curriculum. To support these students, we offer additional learning assistance designed to help them achieve their full potential.

ASPIRE: School Inclusion Support Service - Our Support Framework

ASPIRE, which stands for Access for Students to Participate, Improve and take Responsibility for their Education, embodies our commitment to inclusivity and satisfying the learning needs of all students. Our school is equipped with a variety of resources and trained professionals dedicated to supporting students with diverse needs, including cognitive, social-emotional, communication, and sensory challenges. It is important to understand that these needs can overlap and evolve over time. Our assessment process focuses on identifying appropriate support rather than assigning labels. A comprehensive evaluation considers each student's strengths and weaknesses, allowing us to implement targeted interventions and develop individualized plans that provide access to specialized resources. By addressing these diverse needs, we aim to create an inclusive environment where all students can thrive.



COGNITION AND LEARNING

- ▶ Specific learning difficulties e.g, dyslexia
- ▶ Moderate learning difficulties
- ▶ Severe learning difficulties



COMMUNICATION AND INTERACTION

- ▶ Speech and language needs
- ▶ Autism
- ▶ Social communication needs



SOCIAL, EMOTIONAL AND MENTAL HEALTH

- ▶ Attention Deficit (ADD)
- ▶ Attention Deficit with Hyperactivity (ADHD)
- ▶ Emotional and mental health needs



PHYSICAL AND SENSORY

- ▶ Physical disability
- ▶ Hearing impairment
- ▶ Visual impairment
- ▶ Multi-sensory impairment
- ▶ Sensory need

Source:

Department for Education, 2024

"The Four Broad Areas of Need." Help for Early Years Providers : The Four Broad Areas of Need, [help-for-early-years-providers.education.gov.uk/support-for-practitioners/send-assessment/four-broad-areas](https://www.education.gov.uk/support-for-practitioners/send-assessment/four-broad-areas). Accessed 19 Nov. 2024.

Implementation of support in school

Students may be identified as needing support during the admissions process or following a referral by teachers, based on curriculum assessments and ongoing formative evaluations.

For students with additional learning needs, disabilities, or long-term health conditions, inclusive educational pathways should be put in place. The French Education Code provides for various educational accommodations, including school support plans, in-class support from an LSA / AESH, and examination accommodations.

1- School Support Plans Available:

A plan is, in a way, a roadmap for your child's successful schooling. Each plan sets out the arrangements for your child's education, as well as the educational, social, medical and paramedical actions needed to support their academic success. Four plans are available :

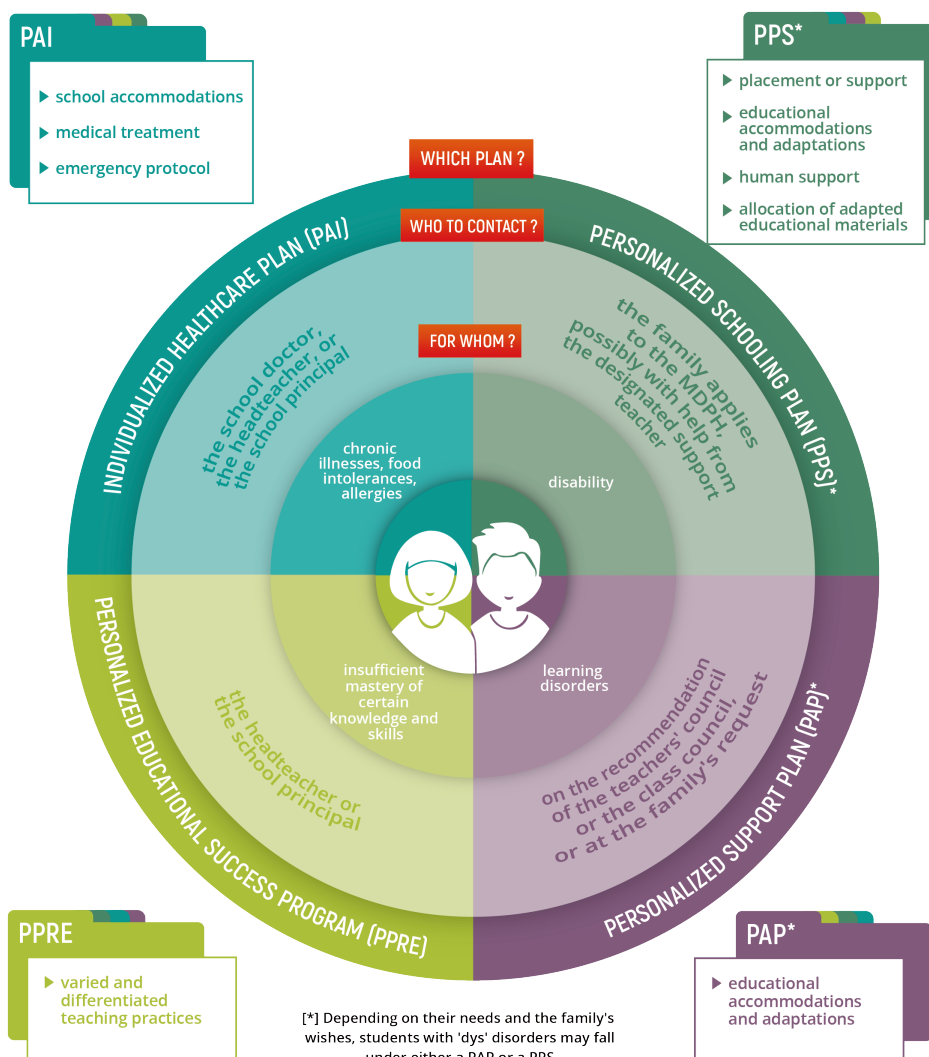
- **The PPRE (Personalised Educational Success Programme)** supports students who are at risk of not mastering the expected knowledge and skills at the end of a learning cycle. This plan enables the teaching team to define specific targets, appropriate educational strategies, and a period of monitoring. The support is generally provided within the regular classroom setting by teachers, with targeted adaptations according to the student's needs. It is developed by the educational team in consultation with parents and it's regularly monitored and adjusted according to the student's progress.

If the difficulties persist over time despite the implementation of a PPRE, a referral to a specialist for further assessment should be considered. Depending on the outcome of this assessment, a PAP may then be put in place.

- **The PAP (Personalised Support Plan)** provides educational accommodations for students with persistent learning difficulties related to a learning disorder, for which a diagnosis must have been established by a qualified professional. It is a written plan, developed by the educational team in collaboration with parents and, when possible, healthcare professionals. Based on specialist recommendations, it outlines the adaptations needed to support the student in the classroom and is reviewed annually.

If the accommodations provided through a PAP are not sufficient to meet a student's needs, the educational team, in collaboration with the ASPIRE team, may recommend a more formal level of support, such as in-class support. For students of French nationality, this may also involve submitting an application to the MDPH (Maison Départementale du Handicap) of their choice in France and requesting a PPS.

- **The PPS (Personalised Schooling Plan)** is a national support plan for students whose disability has been officially recognised by the MDPH. It organises the student's educational pathway and outlines the necessary accommodations and support measures, such as AESH support, computer access, or timetable adjustments. The PPS is reviewed annually by the Educational Monitoring Team (ESS) and updated whenever needed. While awaiting a response from the MDPH, the school may implement an internal support plan aligned with the measures typically outlined in a PPS, in order to support the pupil's learning needs.
- **The PAI (Projet d'Accueil Individualisé - Individual Healthcare Plan)** is a written document for students with a chronic illness, such as asthma, allergies, food intolerances, or a health condition requiring long-term medication during school hours. It enables them to follow a normal school pathway. Each student with a PAI can therefore receive the necessary treatment or dietary arrangements, ensure their safety, and reduce the difficulties linked to their health condition.



Source: AEFE / French Ministry of National Education

2- In Class-Support by a Learning Support Assistant or AESH:

As essential partners in this process, parents will be involved throughout monitoring efforts. Inclass observations and screenings may be conducted by the ASPIRE support teachers upon request from Form teachers. All collected information will be shared with parents during meetings facilitated by the ASPIRE team, with the participation from Form teachers and specialists (if required). Confirmation of a student's placement on the ASPIRE register for ongoing support requires the agreement of both the Form Teacher and the parents. A member of staff from the ASPIRE team will then be assigned to work closely with the student as the ASPIRE case manager. For pupils of French nationality, parallel administrative procedures must be carried out with the MDPH, with support from the BFT and the school.

3 - Examination Accommodation :

Students with a PAI, PAP, or PPS may apply for examination accommodations for the Brevet and Baccalauréat examinations. Families must complete the application form, provided by the school, and return it to the school, which will forward it to the academic authority (rectorat). The application must include recent assessment reports (less than two years old and translated into French if necessary), as well as the latest support plans (PAI, PAP, PPS).

Whenever possible, applications for examination accommodations should be submitted during the year preceding the examination.

Identifying Students in Need of Support - The Referral Process

What happens if a young person is identified at admissions or transferring from another school?

During the application process, the Admissions Department collaborates with the Heads and the ASPIRE Team if a student is identified as requiring additional support or appears at risk.

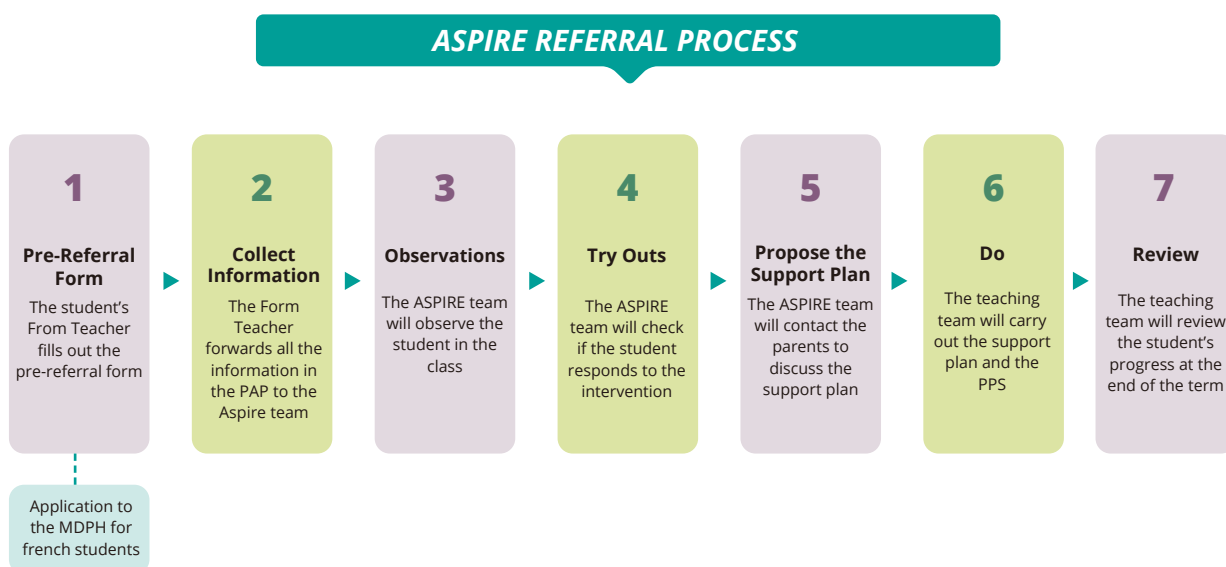
Additional information may be requested, including:

- Previous school reports
- Medical records and details about ongoing medications (PAI)
- Previous plan (PPRE, PAP or PPS)
- Assessments from Educational psychologist / Pediatricians / Doctors
- Reports from external specialists such as Neuropsychologists, occupational therapists or speech-language therapist,...

Acceptance into the TES Lycée Français de Taipei will depend on the student's needs and the current capacity of our teaching staff to meet those needs.

What happens if a young person is identified in-class?

As essential partners in this process, parents will be involved throughout monitoring efforts. If the accommodations provided through a PAP are not sufficient to meet a student's needs, the educational team, in collaboration with the ASPIRE team, may recommend a more formal level of support, such as in-class support. In-class observations and screenings may be conducted by the ASPIRE support teachers upon request from classroom teachers. All collected information will be shared with parents during meetings facilitated by the ASPIRE team, with potential participation from class teachers and specialists (if required). Confirmation of a student's placement on the ASPIRE register for ongoing support requires the agreement of both the Year Dean and the parents. A member of staff from the ASPIRE team will then be assigned to work closely with the student as the ASPIRE case manager.



Presentation of ASPIRE Services for School Inclusion

The ASPIRE Team provides support for students who face challenges beyond a simple language barrier. Referrals typically originate from the Form teacher following a meeting of the educational team, which determined that the previous measures put in place (PPRE and PAP) were no longer sufficient and that additional support was needed.

Support can be delivered in various formats: within the classroom, through withdrawal lessons, in individual or small intervention groups, or a combination of these methods. There is no one-size-fits-all program; instead, each student's barriers to learning are addressed individually. In-class support aligns with the French curriculum while being differentiated according to each student's specific needs and the educational team.

For those receiving one-on-one withdrawal interventions, targeted objectives will be established. Every student receiving formal intervention from the ASPIRE Department will be enrolled in the ASPIRE register. ASPIRE students will receive support plans outlining termly targets set collaboratively by teachers, parents, and external specialists when applicable. A "Team Around the Child" (TAC) approach ensures a holistic and consistent strategy.

Levels of support offered in the Lycée Français de Taipei (LFT)

All students identified as having potential learning needs are placed within one of the school's six bands of support. For further information about associated costs, please refer to the fees policy on the TES website.

Please be informed that at TES, the needs for all students are assessed continuously, and any supplementary support (e.g. Learning Support) incurs in extra fees paid by parents. Additional information can be found in the TES Admissions Policy. Learning support fees can be found on the official TES website. Fees are charged once a student is placed on the ASPIRE register. For students of French nationality, financial support may be granted by the AEFÉ through the BFT to fund in class support (AESH) when their difficulties constitute a barrier to the smooth continuation of their schooling (disability rate > 50%).

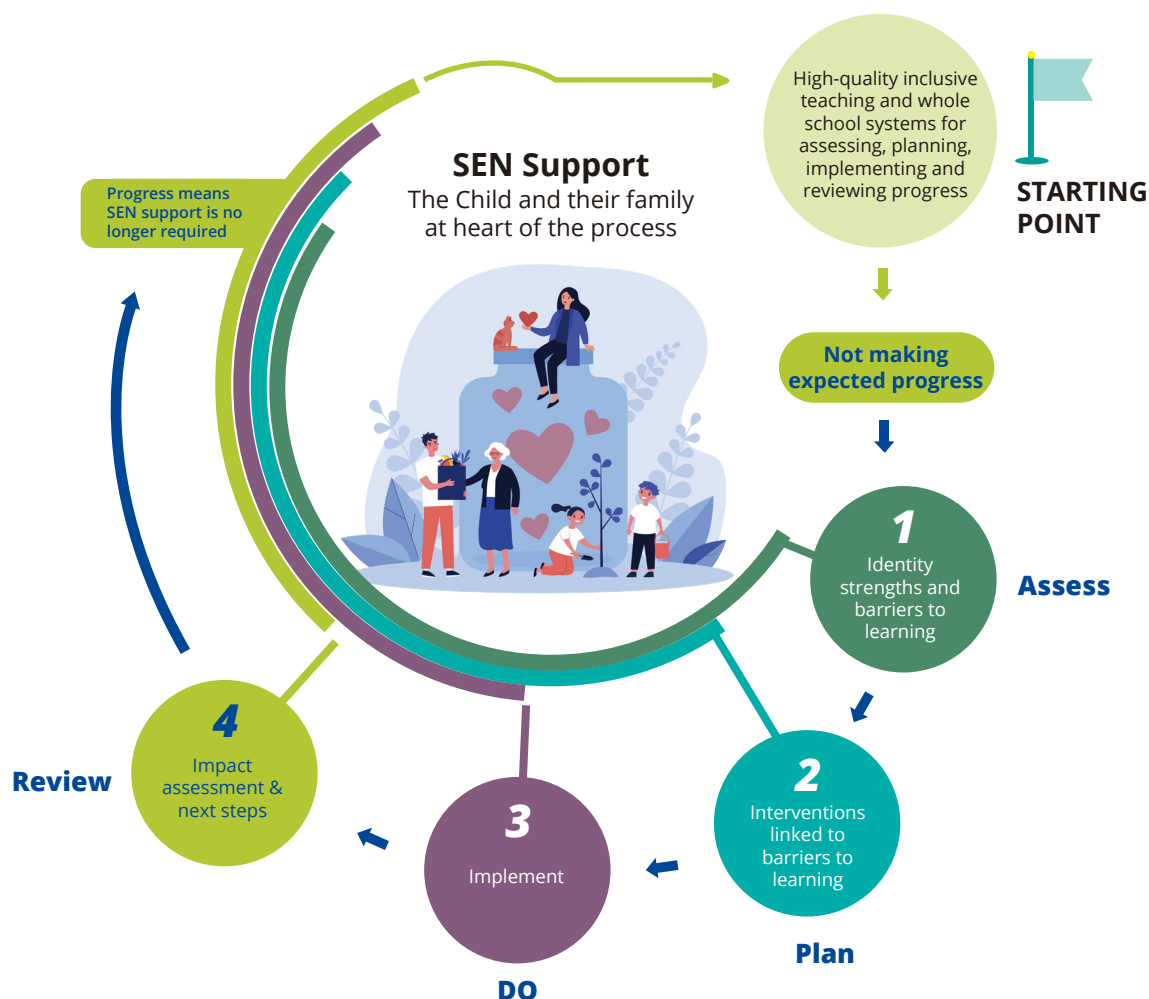
The additional support is provided by an ASPIRE support staff. The ASPIRE team receives continued professional development, and each member brings a different set of skills to the department. Each student receives support that is tailored to their own needs and can be given in a small group setting, during a withdrawing session, or in the classroom.

Sometimes, a student may need specific intervention from external specialists such as occupational and speech-language therapists. In this case, having access to the targets set by them for the student and getting termly updates of the progress would be highly appreciated by your student's teachers.

The ASPIRE Approach to Inclusive Education

When a student is identified as having additional learning needs, schools must act promptly to eliminate barriers to learning through effective provision. This involves a four-part cycle: Assess, Plan, Do, and Review. A graduated approach that refines interventions based on an evolving understanding of each student's needs.

The Graduated Approach



Source:
Lancashire County Council 2024
3.1 What Is the Graduated Approach? Within Lancashire, www.lancashire.gov.uk/media/922347/chapter-3-the-graduated-approach.pdf. Accessed 19 Nov. 2024

Assess

To identify a child's need for additional support, school admission, subject teachers, and the ASPIRE team will work together to analyze various factors including past performance data and parental insights.

Plan

Once support is deemed necessary for a particular student, a support plan will be drafted by the ASPIRE case manager. Adjustments and interventions can be tailored to their child's progress. The parents will be formally notified and involved in discussions about the support plan.

Do

The class teacher remains responsible for daily interactions with the child while collaborating closely with the ASPIRE case manager who is involved in providing additional support. If necessary, the subject expert teacher, the ASPIRE support teachers, and the learning support teacher can also conduct 1-on-1 withdrawal sessions to differentiate the level of teaching to cater to the current level of students' understanding.

Review

The effectiveness of interventions will be evaluated against agreed timelines, at least twice in an academic year, incorporating feedback from students and parents to inform future strategies.

Individual Support Plan

Each student who is on the ASPIRE register will receive an individual support plan. This plan is created collaboratively by the team around the student, which includes the class teacher, the ASPIRE team, the student's parents, and internal and external specialists as appropriate. The student-specific targets, both inschool and at-home, the strategies employed, and the resources utilised will be described in this plan. Furthermore, the type of support and the number of additional hours provided will also be specified in the plan. Every year, there are at least two support plan meetings where goals are evaluated and, if necessary, new ones are established. Changes in the level and type of support are also discussed and amended as needed.



◀ TES Admissions Policy



◀ TES School Fee Policy



◀ Electronic versions are available
through our school website
www.tes.tp.edu.tw/